



NOTIFICATION

Cinquième appel à propositions: Fonds fiduciaire pour le partage des avantages

Chère Madame/ Cher Monsieur,

Je suis heureux d'annoncer que le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a lancé le cinquième appel à propositions au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le cinquième appel devrait investir plus de 7 millions de dollars dans des projets menés à l'échelle mondiale.

Le programme du cinquième appel à propositions (BSF-5) portera principalement sur l'amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs dans les pays en développement et sur le renforcement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable grâce à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Toute organisation gouvernementale ou non-gouvernementale, y compris les agriculteurs et les organisations paysannes, les banques de gènes et les institutions de recherche, ainsi que les organisations régionales et internationales basées dans des pays éligibles qui sont Parties contractantes au Traité international peuvent postuler pour une demande de subventions au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le

Les informations relatives au cinquième appel à propositions peuvent être trouvées sous <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/benefit-sharing-fund/fifth-cycle/fr/> et le délai pour présenter des propositions préliminaires est le **29 juillet 2022, 23:59h, heure locale de Rome**.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Dr Kent Nnadozie
Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

